

Résolu: Qu'un rapport soit présenté au Conseil recommandant que soit acceptée ladite offre.

—Reçu de M^{re} John Fleming Reddy, N.P., au nom de George-Agnew Ringland, un protêt notarié contre la décharge, dans la Rivière des Prairies, du contenu de l'égout du champ d'épandage.

Resolved: That a report be made to Council recommending that said offer be accepted.

—From John Fleming Reddy, N.P., on behalf of George Agnew Ringland, a notarial protest, against the discharge into the Rivière des Prairies of the contents of sewer leading from sewage farm to said river.

Referred to City Attorneys.

Renvoyé aux avocats de la Ville.

—Reçu, de la Compagnie du Grand Tronc, une lettre, datée du 17 août, comportant qu'elle entend construire une voie au-dessus du mur d'endiguement le long de sa propriété.

—From the Grand Trunk Railway Co., a letter dated the 17th of August, stating that it is the company's intention to lay a track on top of the dyke along the company's property; also a letter dated August 22nd. from the said company requesting permission to extend temporarily the track which it is proposed to lay on top of the dyke, to the location selected for the Alexandra Hospital to carry material to raise the level of said land.

After mature deliberation, it was

Resolved: That the matter be referred to the chairman, and the Ald. of St. Ann's and St. Gabriel wards, with the City Surveyor, to personally inspect the location of proposed tracks, and report at next meeting.

Aussi une autre lettre, datée du 22 août, demandant qu'il lui soit permis de prolonger, temporairement, jusqu'à l'ensais: propose de construire, afin de lui faciliter le charroi des matériaux destinés à élever le niveau dudit terrain.

Après mûre délibération, il est

Résolu: Que cette question soit référée à M. le président, à MM. les échevins des quartiers Sainte-Anne et Saint-Gabriel et à l'inspecteur de la Ville, avec prière de faire un examen personnel de l'endroit où ladite compagnie se propose de construire ladite voie, et d'en faire rapport à la prochaine assemblée.

—From the Congregation de Notre-Dame, a letter authorizing the City to deposit street scrapings and ashes on the property situated between the north side of Ash avenue, and the dyke, and the west side of Leber street east to the dyke.

Resolved: That said offer be accepted, with the understanding that the City shall pay nothing for the use of the land in question.

—Reçu, de la Congrégation Notre-Dame, une lettre permettant à la Ville de déposer, sur la propriété située entre le côté nord de l'avenue Ash et le mur d'endiguement, et diguement, les balayures des rues et des cendres.

Résolu: Que ladite offre soit acceptée, avec l'entente que la Ville n'aura rien à payer pour l'usage du terrain en question.

—From the Montreal Land & Improvement Co., a letter withdrawing its offer to cede Forsythe street, from Nicolet street to eastern City limits.

Laid on the table.

—Reçu, de la "Montreal Land & Improvement Co.," une lettre, retirant son offre de cession de la rue Forsythe, depuis la rue Nicolet jusqu'aux limites Est de la Ville.

Déposée sur le bureau.

—Reçu de la "J.-B. Sparrow Theatrical Co.," une lettre demandant qu'il lui soit permis d'ériger deux poteaux en fer sur la bordure à l'effet de supporter un abri au-dessus du trottoir à l'entrée du théâtre de Sa Majesté, rue Guy.

—From the J. B. Sparrow Theatrical Co. Ltd., a letter for permission to place two iron posts on the curbstone to support the covering over the sidewalk at entrance to His Majesty's Theatre, Guy street.

Resolved: That the said company be informed that the Committee is disposed to grant its request on condition that the sum of five cents per sq. foot of sidewalk covered, be paid annually to the City, the said covering to be removed whenever the City may deem it advisable

Résolu: Que ladite compagnie soit informée que cette Commission est disposée à acquiescer à sa demande, pourvu qu'elle paie à la Ville la somme de cinq centins par année par pied carré du trottoir couvert, ledit abri devant être enlevé lorsque la Ville le jugera à propos.

—Reçu de M. C. Mayer une lettre demandant que le goudronnage du trottoir en dalles de pierre vis-à-vis de ses immeubles du No 666 au No 680 rue Berri, soit prolongé jusqu'à sa bâtisse.

—From Mr. C. Meyer, a letter asking that the coal tar alongside the flagstone sidewalk in front of his premises 666 to 680 Berri street, be continued up to his building.

Resolved: That Mr. Meyer be informed that the cost of said work will be \$1.00 per sq. yd.

Résolu: Que M. Meyer soit informé qu'il lui faudra payer la somme de \$1.00 par verge carrée pour l'exécution dudit travail.

—Reçu, du Département des Incendies, une lettre demandant que soit élargie de 12 pieds la chaussée en face du nouveau poste de pompiers du square Youville.

—From the fire department, a letter asking that the roadway in front of the new fire station on Youville square be widened 12 feet

Resolved: That the matter be referred to the City Surveyor with instructions to attend to it as soon as possible.

Résolu: Que cette question soit référée à l'inspecteur de la Ville, avec prière de s'en occuper aussitôt que possible.

—De propriétaires de la rue Christophe Colomb, entre la rue Marie-Anne et l'avenue Mont-Royal, demandant que des trottoirs soient construits et que la chaussée soit réparée.

—From proprietors on Christophe Colomb street, between Mary-Ann street and Mount-Royal avenue, asking that sidewalks be laid and the roadway repaired.

Referred to the City Surveyor.

RAPPORTS

—De l'inspecteur de la Ville, attirant l'attention de la Commission sur l'opportunité de demander un crédit à l'effet d'entourer de clôtures les terrains vacants appartenant à des propriétaires qui résident en dehors de la Ville et qui n'ont pas de représentant ici.

REPORTS.

—From the City Surveyor, drawing attention to the desirability of obtaining an appropriation for fencing vacant lots owned by proprietors who do not reside in the City and have no agent here.

Résolu: Qu'un rapport soit présenté au Conseil, recommandant que soit votée une somme de \$1,000 pour entourer de clôtures lesdits lots vacants, conformément à la section 31 du règlement No 270.

—*Resolved:* That a report be made to Council recommending that the sum of \$1000.00 be appropriated for the purpose of fencing said vacant lots in conformity with section 31 of by-law No. 270.

—De M. F.-X. Rousseau, contremaître de la division de l'Est, concernant l'état du trottoir en face de l'immeuble dernièrement acquis par la compagnie du Pacifique Canadien, aux environs de la cour de la Place Viger.

—From Mr. F. X. Rousseau, foreman of the Eastern division, regarding the condition of the sidewalk in front of the property recently acquired by the Canadian Pacific Ry. Co., in the vicinity of the Place Viger station yard.

Referred to the chairman, Ald. Bastien and the City Surveyor with authority to settle the matter.

Renvoyé à M. le président, à M. Péchevin Bastien et à l'inspecteur de la Ville avec autorisation de régler cette question.

—De l'inspecteur de la Ville, au sujet du trottoir en mastic d'asphalte projeté sur la rue Balmoral vis-à-vis des Nos 22 et 26c.

—From the City Surveyor, regarding proposed asphalt mastic sidewalk on Balmoral street opposite Nos. 22, 26c.

Resolved: That said sidewalk be constructed by day labor.

Résolu: Que ledit trottoir soit construit à la journée.

—De l'inspecteur de la Ville au sujet de l'application de feu W. de M. Marler, N.P. au nom de la succession de feu A.-F. Gault, demandant le paiement de la moitié du coût de la construction du trottoir permanent exécuté par

—From the City Surveyor concerning the application of Mr. W. de M. Marler, N.P., on behalf of the estate of the late A. F. Gault, asking payment of one-half cost of per-